

DEMANDE DE SUBVENTION **POUR LE CONSEIL EN ÉNERGIE ET L'ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE**

AVIS ET INFORMATIONS IMPORTANTS

Il est fortement conseillé de consulter avant le début des travaux ou investissements le conseil de base gratuit de la Klima-Agence au numéro de téléphone 8002 1190.

Seuls les dossiers dont l'accord de principe de l'Administration de l'environnement a été émis après le 1er octobre 2024 pourront bénéficier de cette subvention.

DEMANDE À RENVOYER

Commune de Dippach
B.P. 59
L-4901 Bascharage
demande.subside@dippach.lu

À REMETTRE AU PLUS TARD

12 mois après réception du document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat.

Nom

Rue / N°

Prénom

Code postal

Téléphone

Localité

Email

Compte bancaire
IBAN

LU

Titulaire du
compte bancaire

INFORMATIONS SUR L'IMMEUBLE CONCERNÉ

Le demandeur agissant en tant que :

Propriétaire Représentant mandaté de la copropriété de l'immeuble « »
comprenant ménage(s) (*joindre le certificat de mandat*)

DEMANDE DE SUBVENTION SOLLICITÉE POUR

Conseil en énergie (pour bâtiments résidentiels âgés de plus de 10 ans) par un conseiller en énergie agréé

Assainissement énergétique :

- Mur extérieur (isolé du côté extérieur)
- Mur extérieur (isolé du côté intérieur ou côté intérieur combinée avec une isolation du côté extérieur)
- Toiture inclinée ou plate
- Mur contre sol ou zone non chauffée
- Dalle supérieure contre zone non chauffée
- Dalle inférieure contre zone non chauffée ou sol
- Fenêtres et portes-fenêtres
- Ventilation avec récupération de chaleur

Date de l'accord de principe émis par l'Administration de l'environnement :

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

- Une copie de l'accord de principe de l'Administration de l'environnement (seuls les dossiers dont l'accord de principe a été émis après le 1er octobre 2024 pourront bénéficier de cette subvention)
- Une copie du document attestant le montant détaillé de la subvention obtenue de la part de l'Etat (au plus tard 1 an après la décision d'octroi)
- Une copie des factures datées et adressées au requérant, dûment acquittées, incluant une description détaillée de l'installation, accompagnée d'une preuve de paiement valide
- Un relevé d'identité bancaire de la personne bénéficiant de la subvention (RIB)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ / DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Par la présente le (la) soussigné(e) déclare que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux. Il (elle) accepte en outre à se conformer à toutes les dispositions retenues dans le règlement du 22 juillet 2024 et déclare son accord au traitement des données à caractère personnel selon le règlement général sur la protection des données.

En outre, le (la) soussigné(e) déclare sur l'honneur que les subventions totales obtenues pour l'investissement en question ne dépassent pas le total des frais d'investissement et de déclarer toute subvention engagée à côté de la subvention communale.

Date et lieu

Signature du demandeur

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIPPACH

Date d'entrée

Subvention

Accordée

Montant :

€

Refusée

Motif :

Article
budgétaire